



## Contrat de scolarisation

### ENTRE :

*L'école privée Jeanne d'Arc,*  
 sis au *16 rue des Vergers, 85700 LA MEILLERAIE-TILLAY*  
 représenté par *BERNARD Amandine, cheffe d'établissement*  
 ci-après désigné l'Etablissement

D'une part,

### ET

Monsieur .....	Madame .....
Demeurant .....	Demeurant .....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Représentants légaux de .....  
 ci-après désignés les parents

D'autre part,

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### **Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans *lesquelles l'enfant* ..... sera scolarisé dans l'Etablissement catholique *Jeanne d'Arc*, sur demande de M. .... et Mme ..... , ainsi que les engagements réciproques des parties en présence.

#### **Article 2 - Obligations de l'établissement**

L'établissement s'engage à scolariser *l'enfant désigné précédemment* à partir de la date de signature du contrat, le ...../...../..... et pour les années suivantes selon le vœu des parents, sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement (cf. article 7 ci-dessous).

L'établissement s'engage à lui assurer un enseignement conforme aux programmes officiels de l'Education nationale.

L'établissement s'engage à informer les parents du comportement leur enfant, ainsi que de ses résultats scolaires tout au long de l'année.

### **Article 3 - Obligations des parents**

Les parents s'engagent à inscrire *leur enfant* au sein de l'établissement.

Les parents restent les premiers éducateurs. En l'inscrivant au sein de l'établissement, ils s'engagent à faire respecter l'assiduité scolaire de *leur enfant*<sup>1</sup>, et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'établissement telles que définies dans le présent contrat et dans les documents y faisant référence.

Ils reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur de l'établissement et de la charte éducative de confiance figurant en annexe du présent contrat (ou sur le site Internet de l'établissement), à y adhérer et à en respecter les clauses.

Ils reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

### **Article 4 – Frais de scolarité**

Les frais de scolarité comprennent plusieurs éléments :

1. La contribution scolaire qui sert à assumer les frais liés à l'investissement, notamment des bâtiments, et les cotisations versées à l'UDOGEC. Elle finance également la participation des élèves à la catéchèse, l'Eveil à la foi et la culture religieuse.
2. Les frais liés aux projets particuliers de l'école : participation aux sorties scolaires, projet immobilier, paiement du pack de rentrée, spectacles...
3. Les prestations parascolaires choisies pour votre enfant : assurance scolaire
4. L'adhésion volontaire à l'APEL

Les frais de scolarité sont payés par prélèvement bancaire ou par chèque.

En cas de modification du montant des frais de scolarité, le règlement financier sera revu en conséquence et remis pour signature aux responsables légaux avant chaque début d'année scolaire.

---

<sup>1</sup> Cf. règlement intérieur de l'établissement.

## **Article 5 - Assurances**

### **Responsabilité civile :**

Les parents s'engagent à souscrire à une responsabilité civile personnelle et à en indiquer les références à l'établissement. Ils s'engagent à indiquer les éventuelles modifications de ce contrat.

### **Individuelle accident :**

Les parents s'engagent à souscrire à l'assurance fournie par l'établissement.

## **Article 6 - Dégradation du matériel**

Toute dégradation de matériel par *l'enfant* fera l'objet d'une demande de remboursement aux parents sur la base du coût réel de la réparation ou du remplacement.

## **Article 7 - Résiliation du contrat en cours d'année scolaire**

Le présent contrat ne peut pas être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire, sauf sanction disciplinaire ou motif grave.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Une mutation,
- Le changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance entre la famille et l'établissement...
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire, sans cause légitime et sérieuse acceptée expressément par l'établissement, les parents restent redevables envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à un tiers du coût de la scolarisation déterminée par le règlement financier annexé au présent contrat. Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée reste dû dans tous les cas.

La famille doit s'acquitter de l'ensemble de ses éventuelles dettes financières au départ de l'enfant de l'établissement.

## **Article 8 - Renouvellement du contrat au terme de l'année scolaire**

Ce contrat est renouvelé par tacite reconduction, chaque année. En cas de non-réinscription dans l'établissement de *leur enfant*, les parents informent le chef d'établissement au plus tard le 1<sup>er</sup> juin qui précède chaque rentrée scolaire.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant pour une cause légitime et sérieuse (notamment : impayés, désaccord avec la famille sur le projet de l'établissement, prise de position incompatible avec le caractère catholique, etc.).

### **Article 9 - Droit d'accès aux informations recueillies**

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ses annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Conformément à la loi de la réglementation sur la protection des données personnelles - RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant.

Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par cette convention, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet ([adresse du site](#)) ou bien sur l'exemplaire papier qui vous sera transmis à votre demande.

A ....., Le .....

Pour la famille :

Les représentants légaux : .....

**Signature** de chaque représentant (faire précéder de la mention « **lu et approuvé** »)

Pour l'établissement : .....BERNARD Amandine, cheffe d'établissement.....

**Signature** du chef d'établissement :

